

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 76

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION ESPOIR DE FEMMES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 76
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION ESPOIR DE FEMMES

L'association Espoir de Femmes, implantée sur le quartier de la Gauthière, a pour objectif de lutter contre l'isolement des habitantes de ce territoire.

A cette fin, l'association organise diverses activités socio-culturelles telles que des ateliers « mamans/enfants », des informations collectives portant sur l'éducation des enfants, ainsi que des actions permettant la sociabilisation et la création de liens entre les femmes.

De plus, la salariée de l'association assure une fonction de médiation dans les démarches administratives pour les habitantes en difficulté.

Outre son activité essentielle au sein du quartier de la Gauthière, cette association est une partenaire de la première heure de la Ville de Clermont-Ferrand, dans le développement des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, elle est membre du Réseau Femmes depuis sa création, c'est à dire 2004. Présente de manière linéaire, elle s'engage régulièrement aux côtés de la collectivité pour mener des animations en direction de tou.te.s les clermontois.e.s lors des événements organisés dans le cadre de la programmation « l'Égalité c'est toute l'année ».

Espoir de Femmes a été créée, à l'origine, par un groupe d'habitantes du quartier, en 2002.

L'année 2022 marquera donc le 20e anniversaire de cette belle initiative.

L'association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle afin de pouvoir organiser une soirée d'anniversaire à la hauteur de son engagement auprès des femmes depuis 20 ans.

Cette soirée se déroulera en décembre 2022 au centre social Nelson Mandela. Elle sera l'occasion, autour d'un moment festif et convivial, de rendre hommage à l'investissement des bénévoles et membres du bureau.

Pour la réalisation de cette soirée, le financement demandé auprès de la Ville de Clermont-Ferrand est de 1 130 € sur un montant total prévisionnel de 1 530 €. L'association complétera sur ses fonds propres à hauteur de 400 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la promotion pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son.ssa représentant.e, à procéder aux opérations nécessaires au paiement.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Magali GALLAIS